



HAL
open science

L'argumentation par autorité

Federico Bravo

► **To cite this version:**

Federico Bravo. L'argumentation par autorité. Federico Bravo. L'argument d'autorité, Publications de l'Université de Saint-Étienne, pp.7-13, 2014, Voix d'ailleurs, 978-2-86272-661-8. hal-02272267

HAL Id: hal-02272267

<https://hal.science/hal-02272267>

Submitted on 30 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Illustration de couverture:
Monastère de Juso à San Millán de la Cogolla, La Rioja (Espagne)

L'argument d'autorité

Collection « Voix d'ailleurs »

© Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2014
35 rue du Onze novembre
42023 Saint-Étienne cedex 2
<http://publications.univ-st-etienne.fr>

ISBN : 978-2-86272-661-8

L'argument d'autorité

Textes réunis et présentés par
Federico Bravo

Publications de l'Université de Saint-Étienne
2014

Liste des auteurs

- Marc ANGENOT**, Chaire Chaïm-Perelman de rhétorique et d'histoire des idées, Université Libre de Bruxelles / Université McGill de Montréal
- Maria ARANDA**, Groupe Interdisciplinaire d'Analyse Littérale – EA3656, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3
- Rafaèle AUDOUBERT**, Centre d'Études sur les Littératures Étrangères et Comparées, Université Jean Monnet Saint-Étienne
- Vito AVARELLO**, Centre d'Études sur les Littératures Étrangères et Comparées, Université Paul Valéry – Montpellier 3
- Isabelle BOUCHIBA-FOCHESATO**, Groupe Interdisciplinaire d'Analyse Littérale – EA3656, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3
- Alban BOUVIER**, Institut Jean Nicod (CNRS/ENS/EHESS), Paris
- Federico BRAVO**, Directeur du Groupe Interdisciplinaire d'Analyse Littérale – EA3656, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3
- Philippe BRETON**, Laboratoire cultures et sociétés en Europe, Université de Strasbourg
- Elvezio CANONICA**, EREMM – EA3656, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3
- Gilles DEL VECCHIO**, Centre d'Études sur les Littératures Étrangères et Comparées, Université Jean Monnet Saint-Étienne
- Raphaël ESTÈVE**, Groupe Interdisciplinaire d'Analyse Littérale – EA3656, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3
- Carine HERZIG**, EREMM – EA3656, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3
- Marta LACOMBA**, Groupe Interdisciplinaire d'Analyse Littérale – EA3656, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3
- Patrick LACOSTE**, Psychiatre et psychanalyste – Bordeaux
- Jean-François LATTARICO**, Centre d'Études sur les Littératures Étrangères et Comparées, Université Jean Moulin – Lyon 3
- Gaëlle LE GAL-GRASSET**, Centre d'Études sur les Littératures Étrangères et Comparées, Université Jean Monnet Saint-Étienne
- Nadine LY**, Groupe Interdisciplinaire d'Analyse Littérale – EA3656, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3
- Anne MARTINEAU**, Centre d'Études sur les Littératures Étrangères et Comparées, Université Jean Monnet Saint-Étienne
- Philippe MEUNIER**, Langues et Cultures Européennes – EA 1853, Université Lumière – Lyon 2
- Agnès MORINI**, Centre d'Études sur les Littératures Étrangères et Comparées, Université Jean Monnet Saint-Étienne

INTRODUCTION

L'argumentation par autorité

Federico Bravo

Considéré sous l'espèce du dialectique et du rhétorique, le recours à l'argument d'autorité implique deux mouvements de signe contraire. D'une part, c'est le propre de l'argument *ad verecundiam* qui, par définition, implique un appel à la modestie, il s'agit d'invoquer une autorité tenue pour infail- lible comme moyen de preuve permettant d'asseoir sa propre autorité : on se drape de l'autorité d'autrui pour mieux accréditer la sienne. D'autre part, c'est le versant fallacieux du procédé qui, dans les interactions polémiques, s'apparente souvent à une fin de non recevoir, il sape les bases mêmes de l'échange dialogal auquel il entend couper court sous couvert de rationa- lité : sourd à toute espèce de contre-argument, l'argument d'autorité n'en- tend que lui-même se répercutant indéfiniment dans l'écho de l'autorité qu'il porte. Sur la base de ce constat paradoxal qui place le destinataire de l'argument d'autorité en situation de « *double bind* », sommé qu'il est, entre foi et loi, de suspendre tout à fait irrationnellement son jugement au profit d'un autre tenu pour rationnel et incontestable, l'enjeu de l'observation, de l'identification et de la typification des figures de l'autorité s'impose à la fois comme une évidence et comme une nécessité : réfléchir à l'argument d'autorité, c'est tout d'abord réfléchir à l'autorité de l'argument et, coex- tensivement, à tout ce qui, mis au service de la persuasion, peut faire auto- rité, qu'il s'agisse d'une citation – érudite ou non – (le recours à la citation parémiologique et à la locution proverbiale crédite en effet la *vox populi* d'un savoir relevant de l'autorité), d'une source connue ou improvisée (cas de la citation apocryphe), d'un développement logique, étymologique, mathématique ou simplement statistique : un nombre – la guérilla des

chiffres fournis par les instituts de sondage en témoigne au quotidien – peut constituer un argument et faire autorité à lui tout seul. Aussi peut-on proposer, à côté de sa définition stricte et étroite en tant qu’argument de prestige, une définition certes élargie mais plus juste du phénomène en disant que relève de l’argument d’autorité le mouvement de parole par lequel le sujet entend se mettre à l’abri de toute sanction sociale et de toute contestation en conférant ou en feignant de conférer à une tierce instance qui lui donnera raison l’arbitrage d’un débat : qu’elle soit ingénue ou feinte, c’est l’invocation de cette instance, réelle ou imaginaire, qui fonde l’autorité de l’argument.

Par la diversité des manifestations que recouvre l’argument d’autorité, le polymorphisme du procédé constitue son premier trait saillant. Considéré comme « un moyen de donner un vernis logique aux actions non logiques et aux sentiments dont elles tirent leur origine¹ », l’argument d’autorité apparaît à la fois comme un instrument de la manipulation et comme le lieu de son exécution. Qu’on le rapproche du discours politique et on y verra l’un des stratagèmes de la langue de bois. Qu’on le rapporte au discours religieux et on pourra y voir un artifice langagier au service de l’endoctrinement : que l’on pense, entre autres, au discours homilétique (« prêcher d’exemples » c’est doubler d’une autorité morale l’autorité énonciative que confère le recours à l’exemple) ou, plus généralement, au discours didactique qui allie inextricablement instruction et persuasion. Dans le discours littéraire, l’analyse de l’argument d’autorité est indissociable des pratiques citationnelles dont il n’est qu’une modalité particulière. D’un point de vue strictement rhétorique, il s’agit d’un artifice oratoire dont il conviendra, pour un corpus donné, de mettre au jour les fondements, les procédures et les enjeux. D’un point de vue psychosocial, l’argumentation par l’autorité représente en tant que procédure argumentative – donc au premier chef verbale –, l’alternative à une violence qu’elle restitue paradoxalement par l’autorité qu’elle assoit... d’autorité, car l’argument d’autorité est aussi, souvent, un argument autoritaire. Enfin en tant que dispositif langagier au service de la persuasion, ce type d’argumentation relève de la construction d’un éthos et revêt à ce titre des implications axiologiques, pragmatiques, esthétiques, culturelles, sociologiques.

Dans son acception étroite en tant qu’assertion convoquée en témoignage par un tiers sur la base du prestige ou de la compétence dont on crédite son auteur, l’argument d’autorité relève de l’acte de reformulation et met en cause en cela une théorie de la citation : au discours rapporté on opposera ainsi le rapport de discours, l’enjeu du dispositif argumentaire

1. Vilfredo Pareto, *Traité de sociologie générale*, (1916), Genève-Paris, Librairie Droz, 1968, p. 312.

résidant non dans l'énoncé cité mais dans l'acte même de son énonciation. Le recours à l'autorité compte en effet parmi les pratiques citationnelles les plus répandues et les plus courantes y compris dans le langage habituel. Si un texte peut renvoyer à un autre texte sans être une citation, la citation peut inversement se construire en dehors de toute association proprement intertextuelle. C'est ce que fait apparaître l'approche énonciative de la citation, qui permet de relativiser la définition traditionnelle du phénomène, qui veut que la citation soit une réactualisation d'un discours antérieur, et de remettre en question l'antériorité de ce discours. Considéré au prisme de l'énonciation, le statut de la citation ne dépend en effet ni du discours que reprend l'énonciateur ni de l'énonciateur qui le reprend, mais de l'attitude de l'énonciateur à l'égard du discours dont il effectue la reprise, la citation mettant en cause avant tout une posture énonciative qui dans bien des cas s'apparente à une imposture de l'énonciation : si citer consiste à reprendre un texte, il suffit en réalité de simuler sa reprise pour obtenir un effet de citation. Il s'ensuit que, pour qu'il y ait citation, il n'est paradoxalement pas besoin que le texte cité pré-existe à sa reprise. C'est le cas, par exemple, lorsque le texte cité par l'écrivain pour faire autorité est un texte inventé pour les besoins de l'argumentation ou de la création. Pensons, entre autres, à l'œuvre d'un Antonio de Guevara, passé maître dans l'art de la citation apocryphe, ou à Stendhal fabriquant de toutes pièces les épigraphes de ses romans : « un chef-d'œuvre – explique Borges – invente ses sources ». Ou comme le proclamait Antonio Machado : « la vérité aussi s'invente ». Mais l'imposture énonciative que constitue la fausse citation n'est qu'un cas particulier de manipulation argumentative auquel s'ajoutent encore d'autres stratégies énonciatives comme le recours à l'exemple qui, comme l'art de la pseudo-citation, trouve dans le discours littéraire un champ d'application et expérimentation particulièrement fécond.

Le statut linguistique de l'exemple (du latin *ex-emere* « prélever d'un ensemble ») a ceci de paradoxal qu'il érige en loi ce qui par définition ne peut être qu'un cas particulier : l'exemple tire sa validité, donc son irréfutabilité, du mouvement de pensée qui, par inférence ou par déduction, aboutit à la paradigmation du singulier. L'exemple, qui prend toujours la forme de la théorie qu'il construit, a strictement les propriétés d'une expérimentation, comme le fait remarquer Jean-Claude Milner² : se donner un exemple c'est se donner la manipulation et c'est cette manipulation qui paradoxalement fonde l'autorité de l'exemple. Qu'il soit documenté ou conçu *ad hoc* en vue d'une démonstration précise, l'exemple, qui satisfait à

2. « Exemple et expérimentation », *Introduction à une science du langage*, (1989), Paris, Éditions du Seuil, 1995, p. 117-137.

toutes les conditions de l'acte métalinguistique, ne vaut que par le nouveau contexte discursif dans lequel, après avoir été artificiellement décontextualisé, il est reformulé et qui règle les conditions de validation du principe qu'il soumet à examen. S'il est « détachable » c'est uniquement parce que l'exemple est lui-même manipulable et que, recontextualisé, il peut, à son tour, être soumis – les prédicateurs du Moyen Âge le savaient bien – à de nouvelles sémantisations : à la croisée du genre didactique et fictionnel, l'*exemplum* n'est, en dernière analyse, que la forme scénarisée de l'exemple. En effet, parmi les manifestations littéraires de l'argument d'autorité, une mention spéciale doit être accordée au récit exemplaire qui – comme la fable ou le conte didactique – pose des problèmes spécifiques, liés à son double statut d'œuvre de fiction et de persuasion à la fois divertissante et édifiante. S'il est vrai que le récit exemplaire se laisse lire comme une fiction autonome, il n'en porte pas moins la marque d'une double subordination : sur le plan syntaxique, il apparaît comme un sous-système soumis à une structure discursive au sein de laquelle il est appelé à fonctionner comme une sorte d'enclave textuelle ; d'un point de vue sémantique et rhétorique, l'exemplarité façonne la fiction en instrument de l'argumentation et en fait le lieu d'une démonstration. Ce conflit qui met aux prises, d'une part, l'intransitivité du récit se donnant à lire comme une fiction indépendante et, d'autre part, sa transitivité, c'est-à-dire l'extériorité et l'antériorité de son objet – ce que certains auteurs appellent l'« intentionnalité » ou le didactisme –, spécifie le statut paradoxal de l'exemple : il est récit et en tant que récit il est doté d'une autonomie qu'il perd en tant qu'exemple. Une telle auxiliarisation de la fiction, au service de l'argumentation, revêt non seulement des implications idéologiques et pragmatiques (c'est une fiction qui, par définition inévaluable expérimentalement, fait autorité), mais aussi structurales, le récit exemplaire subvertissant d'une certaine manière l'ordre institué par le texte de fiction qui, réglé par rapport à un dénouement pour ainsi dire « prémédité » et choisi par le narrateur en vue de l'effet final qu'il devra produire, se construit d'avant en arrière : l'argument (logique, fictionnel) devient rétro-argument.

Proche de l'exemple, l'étymologie que l'on convoque comme une preuve faisant autorité n'est jamais qu'un « cas linguistique ». Parce que l'étymologie – qu'elle soit scientifique, populaire ou cratyliste – est, mieux que l'origine du mot, sa vérité première (*veriloquium*), elle est souvent invoquée comme preuve de l'irréfutabilité d'un argument ; la raison est du côté de celui qui en maîtrise les principes et les ressorts : l'argument étymologique fait autorité. Il y a en effet un savoir étymologique qui, construit en marge de ce qu'on a pu appeler les faux prestiges et les illusions de la science étymologique (Jean Paulhan), donne au locuteur le sentiment que la raison

l'assiste. C'est lui qui dans l'acte de création littéraire guide les pas du poète : comme le dit Barthes « les écrivains sont du côté de Cratyle, non d'Hermogène³ ». L'étymologie d'affinité, par exemple, qui repose crucialement sur le pouvoir diagrammatique du langage et sur ce que l'on a pu appeler l'instinct étymologique ou paronymique du locuteur, dépasse le clivage saussurien du synchronique et du diachronique, en instituant panchroniquement une forme d'historicité au sein du statique. De même, la recherche éponymique, qui invite à lire les mots comme des définitions, ou la recherche onomastique, qui invite à considérer les noms propres comme des surnoms, ne sont jamais qu'une forme de récupération de l'histoire – d'une vérité historique – dans la synchronie du mot. L'étymologie cratylite quant à elle, sans préjuger de la vérité historique des évolutions qu'elle postule, n'est jamais qu'une mise en diachronie – toujours imaginaire, mais toujours explicatrice – du signifiant, dont elle explore synchroniquement la trame associative. Qu'il s'agisse de lire des mots sous les mots (théorie saussurienne des paragrammes), de les faire dériver les uns des autres ou simplement de les mettre en résonance, le mécanisme analogique est toujours et partout le même qui met en pleine lumière la « pulsion invocante » des mots et qui garantit, en la signalant, la coalescence du son et du sens, une sémiologie des figures étymologiques et analogiques ne pouvant se construire en dehors du double axiome dans la perspective duquel se développe le langage naturel, à savoir : 1) le son construit le sens, 2) sa répétition en assure la permanence. Plus au fond on ne saurait oublier que cette vérité cachée du mot – dont le dévoilement engage crucialement les affects – constitue le fondement même du travail de vérité qui s'accomplit dans et par la parole au cours du colloque analytique dans le cadre de la cure parlante (*talking cure*).

Les formes défaillantes, aporistiques ou contrefactuelles de la dialogicité trouvent également leur place dans la réflexion sur les stratégies de l'autorité dans les affrontements dialectiques. On ne saurait aborder les enjeux de la parole en interaction sans s'intéresser en même temps aux visés illocutoires et perlocutoires de cette pratique argumentative – on argumente pour convaincre mais aussi pour se convaincre soi-même ou pour clouer le bec de son adversaire – et aux ratés de l'interlocution et à ses dysfonctionnements – paralogismes, logiques conspiratoires et autres dialogues de sourds. Au-delà de la terminologie, plus ou moins admise, qu'offrent rhétoriques et manuels de poétique (du *dialogue* à sa forme hallucinée, le *monologue*, en passant par le *soliloque*, l'*aparté* ou la *sermocination*) et au-delà la typologie subtile des formes et des variantes de la parole alternée (*dialogue*, *conversation*, *entretien*, *débat*, *colloque*, etc.), l'analyse des logiques discursives

3. *Critique et Vérité*, Paris, Éditions du Seuil, 1966, p. 52.

sous l'angle de l'argumentation montre – de manière particulièrement éclatante lorsqu'il s'agit d'échanges s'appuyant sur l'argumentation par autorité – que bien des échanges qu'on range parfois au nombre des formes dialoguées n'ont souvent du dialogue que l'apparence et ne sont que d'illusoires tentatives de dialectisation d'une parole qui, incapable d'interagir, est plus proche du monologue à deux voix que du vrai dialogue : c'est l'argumentation frauduleuse, le « dialogue de sourds », l'autisme langagier de ce déficient de l'écoute qu'est parfois l'*homo loquens*. Dans son *Traité de rhétorique antilogique* consacré à l'étude de cette forme de surdité argumentative, Marc Angenot pose que si les humains ne comprennent pas leurs raisonnements réciproques, c'est parce que, parlant la même langue, ils n'usent pas du même *code rhétorique*, « notion qui suppose que, pour persuader, pour se faire comprendre argumentativement et pour comprendre l'interlocuteur, il faut disposer, parmi les compétences mobilisées, de règles communes de l'argumentable, du connaissable aussi, du débattable et du persuasible⁴ ».

Au terme de ce balisage, assurément trop rapide pour être exhaustif, on voit combien le champ d'investigation qui s'ouvre à la réflexion de qui s'intéresse à l'argument d'autorité est riche de questionnements, et combien son étude réclame à la fois une disciplinarité étroite pour circonscrire les problématiques et pour cibler les analyses et une interdisciplinarité forte pour confronter et faire dialoguer les données et les résultats de ce travail. Résolument tourné vers la transdisciplinarité, le présent volume est le fruit de trois années de collaboration étroite de deux équipes de recherche travaillant l'une sur les enjeux de la parole alternée (le GRIAL, dirigé par Federico Bravo, Groupe Interdisciplinaire d'Analyse Littérale de l'EA 3656 de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3), l'autre sur les figures de l'autorité (le CELEC, dirigé par Agnès Morini, Centre d'Études sur les Littératures Étrangères et Comparées de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne). Issu de la réflexion collective menée par une quinzaine d'enseignants-chercheurs spécialistes des langues et littératures françaises, italiennes et espagnoles, l'ouvrage propose quatre entrées au lecteur : « Faire autorité », « Clouer le bec », « Donner l'exemple », « Jouer des affects ». Chacun de ces quatre grands volets est introduit par un essai critique signé d'un spécialiste dans un domaine disciplinaire différent apportant successivement au débat le point de vue de l'anthropologue (Philippe Breton), de l'historien des idées (Marc Angenot), du philosophe (Alban Bouvier) et du psychanalyste (Patrick Lacoste). Sont ainsi posées, tour à tour, les questions « De la confiance en l'adversaire », « De l'autorité contestée et des logiques conspiratoires », « De l'appel à l'autorité » et « De l'autorité du langage et

4. *Dialogues de sourds. Traité de rhétorique antilogique*, Paris, Arthème Fayard, 2008, p. 15.

de ses bases affectives ». Les travaux réunis témoignent de la pluralité de formes que peut recouvrir l'argument d'autorité, que ce soit dans l'œuvre de fiction ou dans le discours ordinaire, mais rendent compte surtout de son pouvoir structurant, agissant, unifiant. De l'autorité parémiologique à l'autorité biblique et de l'historiographie médiévale aux dérives de la parole politique, c'est à un parcours riche et diversifié à travers la pensée de Freud, Descartes, Hegel, Locke ou Perelman, mais aussi à travers l'œuvre de François Villon, Giovan Francesco Loredano, Antonfrancesco Grazzini, Eugenio Trías, Francisco de Quevedo, Pedro Calderón de la Barca, Alphonse X, Lope de Vega, Tomaso Tomasi, Tirso de Molina, Don Juan Manuel, l'Archiprêtre de Hita ou Miguel Delibes, que le lecteur est convié. C'est à la croisée de tous ces regards disciplinaires convergeant sur le même objet d'étude, en ce lieu où la rhétorique et la linguistique rencontrent l'anthropologie de la parole, l'épistémologie sociale, l'histoire des idées, la philosophie ou la psychanalyse, que s'offre l'occasion de repenser – telle est l'ambition du présent ouvrage – l'exercice de la parole dans son rapport singulier à l'autorité.